

Règlement

Concours de poésie 2023 de PLUME

Article 1 : Objet du concours :

Ce concours de poésie s'adresse à tous les élèves en Bachelor, Master et Doctorat de l'EPFL et de l'UNIL, ainsi qu'à l'ensemble de leurs collaborateurs et collaboratrices. Il est organisé à l'initiative de l'association PLUME, association reconnue par l'EPFL et par l'Université de Lausanne.

L'ensemble des règles énoncées dans ce règlement s'appliquent aux deux communautés.

La participation est libre, gratuite et individuelle.

Article 2 : Conditions du concours :

2.1 Thème :

“Rêver dans un monde qui brûle”

2.2 Consignes d'écriture :

- Le style (lyrique, descriptif, épique, satirique, ...) est libre. Le poème peut être écrit en vers ou en prose poétique. Il comprendra entre 6 à 24 lignes. Le thème doit être respecté (voir 2.1).

- Il est possible d'écrire en français ou en anglais.

Article 3 : Modalités impératives de présentation du texte :

Chaque participant-e ne pourra présenter qu'un seul poème par langue. Il sera donc possible de soumettre un poème en français et un en anglais. Les traductions d'un même texte sont également autorisées, sous réserve que la teneur poétique du texte soit conservée.

Le poème devra avoir une majuscule à chaque début de vers s'il en comporte.

Les caractères gras ou italiques pourront être utilisés pour les besoins du poème, ainsi que des retours à la ligne (sous réserve de la limite de page imposée).

Une police 12 de type Calibri devra être impérativement utilisée. Une seule page doit contenir l'ensemble du poème.

Article 4 : Clauses de participation :

Le poème déposé doit être individuel. Le poème devra ne pas avoir été primé dans un autre concours. Toute tentative de fraude (double participation, corruption, plagiat, utilisation d'IA, etc.) engendrera la disqualification immédiate du/de la participant-e.

Les membres du jury et leur famille ne sont pas autorisés à concourir. Toute personne prenant part à la composition du jury, en contact étroit avec celui-ci ou prenant part à la validation des textes avant envoi du corpus au jury n'est pas autorisée à concourir.

Article 5 : Détails du dépôt du poème :

L'ouverture pour la réception des poèmes est **le mercredi 1^{er} mars 2023** et la fin de la réception le **dimanche 16 avril 2023, 23h59**.

Le/la candidat·e soumettra son poème avec le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfz6m6W2uFE1yTIPxnvFH2aW9Oab0FSBSwh-dftc-Dwrs7nVA/viewform?usp=pp_url

Après remplissage des informations nécessaires à la candidature, un lien vers un Google Docs vierge sera envoyé à l'email utilisé (obligatoirement EPFL ou UNIL).

L'accès à ce Google Doc sera donné jusqu'à la fermeture de réception des textes (16/04/2023). Il doit être complété avec le poème avant cette date et en respectant l'ensemble des règles de présentation du texte (voir Article 2 et 3).

Au maximum 48 heures après la clôture de la réception des textes, un mail sera envoyé avec la version définitive et si l'ensemble des règles du présent règlement sont respectées, une confirmation d'intégration au corpus envoyé au jury et donc de participation au concours sera également jointe à ce mail.

Aucune réclamation ne sera acceptée suite à cela.

Si vous avez un doute quant à la validité de votre texte, merci de nous contacter à plume@epfl.ch.

Article 6 : Le jury :

6.1 Composition : Les poèmes seront lus par un jury composé de collaborateur·trice·(s), d'élève(s), de professeur·e·(s) de l'UNIL et de l'EPFL ainsi que potentiellement une ou deux personnes externes à l'école. Les textes anglophones et francophones seront lus par deux jurys distincts.

6.2 Décisions : Le jury sélectionnera trois poèmes à récompenser pour le corpus en langue française ainsi que trois poèmes de langue anglaise. Les décisions du jury sont sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation. Sélectionnés sur leur qualité littéraire, leur originalité et le respect des consignes, les poèmes faisant preuve d'inventivité feront l'objet d'une attention particulière. Le jury se réserve le droit de sélectionner un ou deux poèmes supplémentaires pour un prix spécial, notamment sur un critère d'originalité.

Article 7 : Les récompenses :

7.1 Nature des prix : Les poèmes lauréats seront récompensés par plusieurs prix distribués par nos sponsors.

7.2 Engagement des lauréats : Les meilleurs poèmes pourront faire l'objet de publications en format électronique et papier dans le strict cadre du concours (publication des résultats notamment). Le/la candidat-e accepte l'éventualité de cette publication.

Un recueil sera produit et vendu avec l'ensemble des poèmes participants. La participation au concours implique la présence du poème dans ce recueil. Celui-ci ne sera pas offert aux participant-es.

Articles 8 : Proclamation des résultats :

La remise des prix se déroulera le 24 mai 2023. La date et le lieu exact de cette remise des prix seront communiqués ultérieurement via les différents réseaux de PLUME.

Instagram : @plume_epfl

Site Web : <https://go.epfl.ch/plume>

Discord : <https://discord.gg/rrZSRjKdj4>

Newsletter : <https://cutt.ly/pkcGYg6>

Article 9 : Contact

Les organisateur·trice·s du concours se rendent disponibles pour toute question ou suggestion à l'adresse mail suivante : plume@epfl.ch

Fait le 17.02.2023, à Lausanne

Par le comité d'organisation du concours de poésie de PLUME

2023 PLUME Poetry Contest

Article 1: Purpose of the competition

This poetry contest is open to all Bachelor, Master and PhD students at EPFL and UNIL, as well as their professors and collaborators. It is organized by PLUME, a student literary association recognized by EPFL and the University of Lausanne.

The rules in this document apply to all participants.

Participation is free and individual.

Article 2: Conditions of the competition

2.1 Theme

“Dream in a world on fire”

2.2 Writing Instructions

- Participants are free to choose a style (lyrical, descriptive, epic, satirical, etc.) for their poem, and may write in verse or poetic prose.. Poems must be between 6 and 24 lines in length (inclusive). The contest’s theme must be respected (see 2.1).

- Participants must write in either French or English.

Article 3: Mandatory format of the text

Participants may submit one poem per language. It is therefore possible to submit one poem in French and one poem in English. Translations of the same text are permitted provided the poetic nature of the text is retained.

Submissions must have a capital letter at the beginning of each verse wherever verses are present.

Submissions may contain bold or italicized characters and line breaks (subject to the page limit).

Submissions must be written in 12-point Calibri font.

Submissions must be contained on one page.

Article 4: Participation Clauses

Poems must be written and submitted by one individual. Poems may not have received awards in other poetry contents. Any attempted fraud (double participation, corruption, plagiarism, AI assistance, etc.) will result in the participant’s immediate disqualification.

Jury members and their families are not allowed to compete. Any person taking part in the composition of the jury, in close contact with the jury or taking part in the validation of submissions before sending them to the jury is not authorized to compete.

Article 5: Details of Poem Deposit

Poems must be submitted between Wednesday, March 1, 2023, 12 pm and Sunday, April 16, 2023, 11:59 pm.

To submit, candidates must first indicate their desire to participate at the following link:

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfz6m6W2uFE1yTIPxnvFH2aW9Oab0FSBSwh-dftc-Dwrs7nVA/viewform?usp=pp_url

After filling in the necessary information at this link, participants will be sent a blank Google Doc via email (note: participant email addresses must have EPFL or UNIL domains).

Participants will then paste their poem into their Google Doc before Sunday, April 16, 2023, 11:59pm, respecting all requirements listed in Articles 2 and 3.

No more than 48 hours after submissions close, participants will receive an email with their final submission and confirmation their submission will be sent to the jury.

Participants may not update or replace submissions at a later date, except due to Google Doc error.

If you have any doubts about the validity of your text, please contact us at plume@epfl.ch.

Article 6: The jury

6.1 Composition: The poems will be read by a jury composed of collaborator(s), student(s), and teacher(s) at UNIL and EPFL and potentially one or two people external to the school. English and French texts will be read by two separate juries.

6.2 Decisions: The jury will select three French-language poems and three English-language poems as the contest's winners according to literary quality, originality, respect for contest instructions, and inventiveness. Decisions of the jury will be final and shall not be subject to any claim. The jury reserves the right to select one or two additional poems for a special prize, especially on the basis of originality.

Article 7: Rewards

7.1 Nature of the prizes: Winning poems will be rewarded with several prizes distributed by our sponsors.

7.2 Commitment of the winners: PLUME will publish and sell a collection of submitted poems in electronic and paper format. By entering this competition, participants accept the possibility of publication without compensation. Any participant who does not wish to be published by PLUME must mention this on their Google Form during submission. Participants will not be offered a free copy of the published collection.

Article 8 : Proclamation of Results

The awards ceremony will take place on May 24, 2023. The exact date and location of this award ceremony will be communicated later via the PLUME social networks listed below.

Instagram: [@plume_epfl](https://www.instagram.com/plume_epfl)



Website: <https://go.epfl.ch/plume>

Discord: <https://discord.gg/rrZSRjKdj4>

Newsletter: <https://cutt.ly/pkcGYg6>

Article 9: Contact

The organizers of the contest are available for questions or suggestions at the following email address: plume@epfl.ch

17.02.2023, Lausanne

By the organizing committee of the PLUME poetry competition

